

Pourquoi encore porter l'uniforme à l'école ?

Pour sortir d'une situation compliquée, une école de Saint-Josse a opté pour un code couleur. Peu d'écoles imposent l'uniforme mais elles ne sont pas toutes élitistes.

Lundi soir, le conseil communal de Saint-Josse, la commune la plus défavorisée de la Région bruxelloise, a adopté le règlement d'ordre intérieur du Lycée Guy Cudell, une école communale secondaire. Les élèves de cette école, qui a connu de graves problèmes mais est à présent « totalement pacifiée », selon les mots de l'échevin ten-noodois de l'Enseignement Philippe Boïketé (PS), vont donc désormais être obligés non pas, comme on le dit parfois (lire ci-contre), de porter un uniforme mais de se plier à un code couleur (jupe ou pantalon bleu marine, chemisier ou polo blanc). A côté de cela, il y a évidemment un certain nombre de limitations (baskets, trainings, tatouages, piercings – le port du voile n'est en revanche pas remis en question), ce qui a évidemment cours sous la formule « tenue correcte » dans toutes les

écoles de la Communauté française. Comme souvent, c'est l'argument du caractère non discriminatoire de l'uniforme qui est avancé : « *Nous nous sommes rendu compte que, malgré le fait que cette école soit à enseignement différencié, explique Philippe Boïketé, les vêtements y constituent un facteur de marginalisation. Nous avons ici un public défavorisé et en grande difficulté, beaucoup de primo-arrivants mais certains parents ont un emploi, d'autres sont au chômage et, malgré tout, il y a vraiment des différences fondamentales. L'attrait pour les marques aboutit à des mécanismes d'exclusion.* »

Dans l'enseignement catholique, certaines écoles à uniforme sont situées dans des quartiers défavorisés

C'est la première fois qu'une école

officielle (communale ici) prend une décision allant dans ce sens. Une poignée d'écoles catholiques imposent un uniforme ; une vingtaine, essentiellement bruxelloises, un code vestimentaire couleur. Conrad van de Werve, directeur de la communication du Segec (Secrétariat général de l'enseignement catholique), rappelle qu'évidemment, chaque établissement fait ce qu'il veut et que la dimension élitiste est un cliché : « *Nombre de nos écoles qui y ont recours sont justement des écoles touchant la classe moyenne voire situées dans des quartiers défavorisés. Les écoles intègrent cette donnée dans un projet pédagogique plus large. Symboliquement, c'est aussi une façon de marquer la différence entre le monde de l'école et l'extérieur. Ce n'est en tout cas un tabou pour aucune de ces écoles.* » ■

JEAN-FRANÇOIS LAUWENS

« Cela différencie les écoles plus qu'égaliser les élèves »

ENTRETIEN
Hugues Draelants est sociologue, spécialisé dans les questions d'éducation, et professeur à l'UCL.

Le choix d'un code vestimentaire est présenté comme une avancée contre les discriminations sociales. Qu'en pensez-vous ?

C'est très souvent cet argument qui est mis en avant par les écoles qui pratiquent l'uniforme ou le code couleur. Il est pourtant illusoire de penser que cela n'empêche pas l'expression de différenciations et d'inégalités. A moins de fournir gratuitement l'uniforme et d'imposer une tenue strictement identique avec le blason de l'école par exemple – des uniformes qui sont généralement payants et chers, les inégalités et les différences seront toujours présentes. Le code couleur n'abolit évidemment pas les marques. C'est une raison officielle mais qui cache peut-être des raisons plus difficiles à exprimer publi-

quement. Dans le cas présent, c'est un établissement qui a connu des problèmes de réputation. C'est un signal au quartier, aux élèves, aux parents, que l'école est en train de changer, qu'elle va réimposer une certaine discipline, qu'elle va reprendre la main. C'est une façon de réaffirmer que c'est la culture scolaire qui prime sur la culture jeune, domaine où le vêtement est particulièrement important, c'est le plus visible. En tant que tel, l'uniforme symbolise une école du passé un peu sanctuarisée et où n'entraîne pas la culture jeune.

D'ordinaire, on assimile l'uniforme aux grandes écoles catholiques élitistes.

C'est là que c'est intéressant. Parce que c'est vrai que c'est une stratégie qui est plutôt suivie par les écoles d'enseignement général et non technique avec un public plutôt favorisé et issu d'un milieu bourgeois et non un public populaire. En Belgique, c'est surtout

une façon pour l'école de marquer ses valeurs et de se donner une dimension prestigieuse. C'est une façon de réaffirmer un attachement à une tradition d'autrefois qui sont aujourd'hui assez recherchées, beaucoup de parents n'ont plus confiance en l'école publique, remettent en question la qualité de l'école parce qu'elle est plus hétérogène qu'avant. Les écoles qui ont un uniforme disent que c'est pour le bien et l'égalisation des élèves : en réalité, c'est quand même pour différencier son établissement par rapport aux autres. Dans la mesure où cela reste marginal, cela permet d'attirer une population un petit peu plus sélectionnée socialement. Toutefois, il y a dans les milieux populaires des gens attachés au respect des traditions, des valeurs, de l'ordre.

L'uniforme, c'est bien ou pas ?

Il ne faut pas plus diaboliser l'uniforme qu'il ne faut le mettre sur un piédestal comme une solu-

tion à tous les problèmes. Toutes deux qui me semble la règle. On les écoles ont leurs règles, peut être pour ou contre mais quelques-unes seulement optent cun élément objectif ne montre pour l'uniforme et aucune ou qu'il y a une bonne ou une mauvaise solution. ■

Propos recueillis par
J.-F. Lws

Uniformes et codes couleurs

On les appelle souvent abusivement uniformes. Il y a plusieurs réalités différentes. Quatre cas de figure.

1. La prohibition. L'immense majorité des écoles possèdent un règlement intérieur qui prohibe certaines tenues (trainings, parfois baskets).

2. Les codes vestimentaire ou couleur. Ils limitent au bleu et blanc les couleurs à porter.

3. Les uniformes. Il s'agit en réalité d'un code couleur un peu plus élaboré en ce sens qu'il va un peu plus loin dans le descriptif des vêtements que l'on peut porter. Cela ne concerne que le primaire, et ce n'est pas nécessairement d'application uniquement dans des écoles de milieux favorisés, mais aussi dans certaines écoles catholiques de Schaerbeek, Saint-Josse, Anderlecht ou Saint-Gilles.

4. Les uniformes stricts. Entendons par là ceux qui sont estampillés du logo de l'école. Ils sont rarissimes dans le primaire et encore plus dans le secondaire. On ne les trouve guère que dans de rares internats ou de rares écoles.

J.-F. LWS